

LETTRE DE LIAISON

des militants combattant pour le **Front Unique**
des syndicats de l'enseignement public

N°377
16 Mai 2025
ISSN 1245-0286

Motions présentées au Conseil national de la FSU, le 15 mai 2025

Présentation de la motion Front Unique

« Halte au génocide à GAZA ! Manifestation massive à l'ambassade d'Israël »

L'État colonial, raciste et meurtrier d'Israël s'apprête à faire entrer dans sa phase ultime le génocide qu'il inflige aux Gazaouis. Israël a décidé de mettre à exécution son plan d'occupation de Gaza et ainsi de parachever l'écrasement des Palestiniens ou leur déportation. La possibilité d'une extermination du peuple palestinien est terriblement réelle !

Qui peut venir en aide aux Gazaouis ?

Ni l'ONU ! Ni la cour pénale internationale !

Quant à Macron, Mertz, Starmer : la réalité de leur soutien, c'est la répression systématique des militants pro-palestiniens ...

Face au génocide en cours, seule la mobilisation massive du prolétariat et de la jeunesse peut se dresser contre l'État criminel d'Israël.

Il est urgent d'agir ! Tout de suite !

En conséquence, notre fédération doit condamner l'État d'Israël et son entreprise génocidaire.

Le CDFN doit se prononcer pour une manifestation massive à l'ambassade d'Israël pour stopper cette barbarie, et appeler immédiatement les autres organisations du mouvement ouvrier, de la jeunesse et celles attachées à la défense des droits humains, à se prononcer en ce sens et organiser ensemble cette manifestation dans les plus brefs délais.

Motion : Halte au génocide à Gaza ! Manifestation massive à l'ambassade d'Israël !

L'État d'Israël intensifie encore son génocide contre les Palestiniens à Gaza. Une seule alternative leur est offerte : soit la mort sous les bombes ou par la famine, soit la déportation.

Alors que nous assistons en direct à l'anéantissement du peuple palestinien à Gaza, le CDFN de la FSU, réuni les 14 et 15 mai 2025 :

- condamne l'État d'Israël et son entreprise génocidaire ;
- se prononce pour une manifestation massive à l'ambassade d'Israël pour stopper cette barbarie ;
- appelle immédiatement les autres organisations syndicales, de la jeunesse, du mouvement ouvrier et celles attachées à la défense des droits humains, à organiser ensemble cette manifestation dans les plus brefs délais.

(Pour : 7 / Contre : 58 / Abstentions : 11 / Refus de vote : 29)

Présentation de la motion Front Unique :

« Contre la criminalisation du soutien aux Palestiniens et contre les menaces de dissolution d'Urgence Palestine et de la Jeune Garde. »

Retailleau a engagé une procédure pour dissoudre le collectif *Urgence Palestine*, au moment précis où Netanyahu affirme sa volonté d'en finir avec la présence des Palestiniens dans la bande de Gaza, un cran supplémentaire dans sa politique génocidaire.

Aux États-Unis, c'est la chasse aux militants, arrêtés, menacés d'expulsion, ce sont les coupes de financement aux universités.

En France, prévaut aussi une politique analogue de répression des soutiens des Palestiniens sous la forme de poursuite devant les tribunaux et de condamnations pour pseudo apologie du terrorisme.

Depuis des mois déjà, les circulaires des anciens ministres de l'ESR, organisent la censure et la répression à l'université, permettant de sanctionner les étudiants, et empêchant même le travail des chercheurs sur la question de la Palestine. Une nouvelle loi de surveillance des universités vient d'être adoptée, assimilant dans ses attendus antisionisme et antisémitisme.

C'est dans cette logique que Retailleau a engagé la procédure de dissolution de l'organisation *Urgence Palestine*. La question palestinienne est par ailleurs un véritable banc d'essai permettant d'étendre ces dispositions à de nombreux domaines. Affirmant son accord avec le RN, Retailleau lance la même procédure contre l'organisation anti-fasciste la *Jeune Garde*. Cette menace intervient au moment même où des nervis néo-nazis peuvent manifester à Paris.

La FSU doit donc œuvrer à l'unité la plus large pour exiger l'arrêt immédiat des procédures de dissolution d'*Urgence Palestine*, et de la *Jeune Garde*.

Sur cette question, notre motion est pleinement justifiée : en effet, le communiqué intersyndical signé par la FSU (avec la CGT et Solidaires), n'exige pas explicitement la levée des procédures d'interdiction des organisations. On ne la trouve pas non plus dans le texte Action.

**Motion : Contre la criminalisation du soutien aux Palestiniens
et contre les menaces de dissolution d'*Urgence Palestine* et de la *Jeune Garde*.**

Le CDFN de la FSU, réuni les 14 et 15 mai 2025, dénonce la criminalisation de la solidarité avec le peuple palestinien, alors que l'État colonial d'Israël a entamé une nouvelle phase de sa politique génocidaire à Gaza. Il exige la levée des poursuites frappant les militants qui soutiennent le peuple palestinien.

Le CDFN condamne la volonté du gouvernement de dissoudre l'organisation *Urgence Palestine* qui combat en ce sens.

Le CDFN condamne aussi la menace de dissolution de l'organisation la *Jeune Garde* qui mène un activité constante contre les exactions des nervis racistes d'extrême-droite.

Le CDFN demande à la direction de notre fédération de s'engager à réaliser l'unité la plus large dans ce but.

(Pour : 19 / Contre : 52 / Abstentions : 6 / Refus de vote : 29)

Présentation de la motion FU

« Pour la libération immédiate des militants kanaks emprisonnés en Métropole »

Il y a tout juste un an, les Kanaks se sont dressés contre la volonté du gouvernement de modifier le corps électoral. Celui-ci a réprimé brutalement ce soulèvement en mobilisant toutes les institutions de l'État colonial contre les Kanaks : état d'urgence, couvre-feu, arrestations arbitraires. 11 kanaks ont été tués par la gendarmerie et par les milices armées coloniales.

Dans un rapport du cabinet d'avocats Ancile, on peut notamment lire que lors du soulèvement : « *les autorités ont systématiquement justifié les tirs des forces de l'ordre comme des actions de riposte, y compris lorsque les victimes ont été atteintes dans le dos ou en pleine tête par des tirs en longue distance* ».

A ce jour, les manifestations sont toujours interdites. Le peuple Kanak subit une véritable occupation coloniale par 2 600 gendarmes et membres du RAID, équipés de blindés de dernière génération.

Dans la tradition des pratiques de répression de l'État colonial, 7 militants indépendantistes ont été déportés et emprisonnés en métropole à 17 000 km de leur île. Depuis presque un an, sans aucun jugement, 5 sont encore en prison dont le président du FLNKS, Christian Tein, et deux sont assignés à résidence.

La FSU doit affirmer son soutien inconditionnel au peuple kanak et son droit à l'autodétermination.

Elle doit dénoncer la répression des Kanaks légitimement mobilisés.

Elle doit exiger explicitement la libération immédiate des prisonniers politiques kanaks et ne pas se contenter, comme le fait le texte Action, d'en demander simplement le transfert en Kanaky.

Motion : Pour la libération immédiate des militants kanaks emprisonnés en Métropole

Il y a un an la décision de Macron de modifier le corps électoral en Kanaky suscitait un soulèvement du peuple kanak.

Depuis 11 mois, 7 militants indépendantistes ont été déportés et emprisonnés en Métropole à 17 000 km de leur île. Actuellement, 5 sont encore en prison dont le président du FLNKS, Christian Tein, et deux sont assignées à résidence.

Le CDFN de la FSU exige la libération immédiate de ces 5 militants kanaks emprisonnés et la levée des mesures d'assignation.

(Pour : 22 / Contre : 54 / Abstentions : 7 / Refus de vote : 25)